

## DOCUMENTS REQUIS POUR TOUTE INSCRIPTION OU À LA SUITE D'UN DÉMÉNAGEMENT

Afin d'inscrire un élève dans une école du CSS Marie-Victorin, vous devez présenter deux (2) [preuves de résidence récentes](#) ainsi qu'un [document d'identité](#) de l'enfant. Voici la liste des documents acceptés.

### Preuve de résidence – Documents acceptés

- Compte de taxes scolaires ou municipales;
- Acte d'achat de maison de propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire;
- Facture d'électricité, de téléphone, de câblodistribution, d'assurance auto ou habitation;
- Relevé de compte bancaire ou de carte de crédit;
- Preuve d'affiliation à des associations professionnelles québécoises;
- Avis de cotisation de Revenu Québec;
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec;
- Relevé d'emploi;
- Lettre de l'immigration adressée aux parents;
- Correspondances officielles du gouvernement (allocation familiale, retraite Québec, etc.);
- Lettre qui accompagne le permis de conduire.

### Document d'identité

Un maximum de 2 documents rassemblant l'ensemble des informations suivantes :

- Le nom légal de l'élève;
- Le prénom usuel et les autres prénoms de l'élève;
- Le sexe de l'élève;
- La date de naissance de l'élève;
- Le lieu de naissance de l'élève (ville et pays);
- Les noms et prénoms de ses parents.

*Documents officiels acceptés (le certificat de naissance traduit en français ou en anglais est obligatoire) :*

Élèves nés au Québec
<ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat de naissance délivré par le directeur de l'état civil</li><li>- Copie d'acte de naissance délivrée par le directeur de l'état civil</li><li>- Certificat de naissance du Québec</li><li>- Extrait d'acte de naissance du Québec</li><li>- Certificat de jugement d'adoption</li><li>- Ordonnance de placement</li><li>- Copie d'acte de mariage délivrée par le directeur de l'état civil</li><li>- Certificat d'état civil délivré par le directeur de l'état civil</li><li>- Certificat de statut indien</li><li>- Confirmation d'inscription au registre de l'état civil</li></ul>
<p><i>Notez qu'un document complémentaire doit être fourni lorsque l'identité des parents n'est pas inscrite dans le document officiel de l'élève.</i></p>

### Élèves nés au Canada, mais à l'extérieur du Québec

- Certificat de naissance de l'extérieur du Québec (Canada)
- Extrait d'acte de naissance de l'extérieur du Québec (Canada)
- Certificat de naissance et de baptême de l'extérieur du Québec (Canada) avec les noms des parents
- Certificat de jugement d'adoption
- Certificat de statut indien

*Notez qu'un document complémentaire doit être fourni lorsque l'identité des parents n'est pas inscrite dans le document officiel de l'élève.*

### Élèves nés à l'extérieur du Canada

- Carte de citoyenneté canadienne (recto-verso)
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto-verso) – version papier (#série débutant par K)
- Certificat de citoyenneté canadienne (recto-verso) – version électronique (#série débutant par X)
- Fiche relative au droit d'établissement IMM-1000
- Modification de la fiche relative au droit d'établissement
- Carte de résident permanent (recto-verso)
- Confirmation de résidence permanente IMM-5292 ou IMM-5509
- Permis d'études
- Permis de travail (uniquement dans les cas de postdoctorat, stage, travail au sein de l'organisme, cours de français ou programme de moins de six mois)
- Permis de visiteur (accepté seulement si l'élève est mineur)
- Document protocolaire (Canada ou Québec)
- Visa (étudiant, immigrant, visa visiteur) valide pour élève mineur seulement
- Autres documents d'immigration (Canada)
- Certificat d'acceptation du Québec
- Certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Certificat de situation statutaire (Québec)
- Copie d'un certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Autres documents d'immigration (Québec)
- Certificat de statut indien
- Formulaire spécial « Déclaration pour attribution code permanent » (accepté uniquement pour les élèves en formation générale des jeunes dans les cas où l'élève ne dispose d'aucun document officiel)
- Secrétariat à l'adoption internationale
- Document du demandeur d'asile
- Certificat d'admissibilité aux programmes fédéraux de santé intérimaire
- Demande de réfugié
- Lettre de résident permanent
- Certificat de naissance accompagné de la fiche d'inscription ou du formulaire de demande de code permanent signés par l'autorité parentale (accepté seulement si l'élève est mineur)

*Presque tous ces documents ne contiennent pas l'entièreté des renseignements nécessaires. Un document complémentaire devra donc être ajouté.*

- Certificat de naissance d'un autre pays
- Fiche d'identité (France)
- Carte d'identité nationale (France, Mexique)
- Acte de mariage autre que celui délivré au Québec
- Attestation de délivrance d'un certificat de sélection (CSQ)
- Fiche d'inscription ou d'admission signée avec les noms des parents
- Reconnaissance de paternité
- Déclaration pour l'attribution d'un code permanent
- Affidavit/déclaration assermentée